

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 11 Décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 07 Décembre 2023
--

L'an deux mil vingt trois et le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Yves BELTRAN - Fabien CAFFIER - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

Etaient absents : Frédérique BARNOUD (pouvoir à Fabien CAFFIER) - Valérie DEJOUR (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir à Christian RULLIAT)

Secrétaire de séance : Olivier AIGLON

D/2023-120

Objet de la délibération : Révision des tarifs de location du complexe associatif pour l'année 2024

Madame la Maire présente les propositions concernant les tarifs de location du complexe associatif, qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2024, suite aux propositions faites en réunion du 29 novembre 2023, par la commission Vivre Ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

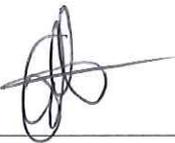
FIXE les tarifs de location comme suit :

	Associations yzeronnaises Ecoles Associations extérieures en lien avec Yzeron	Associations extérieures sans lien avec Yzeron Particuliers yzeronnais et entreprises yzeronnaises (Interdiction d'une sous-location au bénéfice d'une personne extérieure)	Particuliers et entreprises non yzeronnais
Tarifs de location en semaine (du lundi au vendredi jusqu'à 16 h)	Prêt gratuit	70	90
Tarifs de location week-end (vendredi à partir de 16 h) et jours fériés	Prêt gratuit	120	160
Caution ménage	100 €	100 €	100 €

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

21 DEC. 2023

Publication ou notification du :

21 DEC. 2023

Publication site internet le :

21 DEC. 2023

Affichage de la liste des délibérations le :

15 DEC. 2023